

Jean-Baptiste André Godin à Offroy et Cie, 15 décembre 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (27)

Collation 1 p. (117r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Offroy et Cie, 15 décembre 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/52480>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 décembre 1887](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) – Familistère

Destinataire [Offroy et Cie](#)

Lieu de destination 60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la gestion d'actions de la Compagnie du canal de Panama.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées [Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guayaquil
17 décembre 1887

Messieurs Offray et Cie.

En réponse à votre lettre
d'hier, je vous ai envoyé
ce matin ce télégramme :

"N'opérez pas pour moi
à moins de 7 p. de départ
pour 15 jours sur mes
actions."

Si vous ne pouvez
faire d'affaires à cette
condition ou au-dessous,
larez mes 3% actions
Pérouana. Je vous dirai
ensuite ce que vous

déitez en faire.

Veuillez agréer
Messieurs, l'assurance
de ma parfaite
considération

Godinoff